

Le petit cahier de la CGTR Educ'action

N ° 8



Spécial 1er degré

Sommaire

- **Éditorial** p.1
- **Salaires, promotions ...
Comprendre pour ne pas laisser faire** p. 2
- **Rapport de l'OCDE sur l'Education en
France** p. 3
- **Services sociaux ? je revendique, je me
syndique !** p.4
- **Un livre pour l'été ou la nouvelle tartufferie** p.4
- **La fascisante rentrée de Châtel ...** p.5
- **Scolarisation des élèves handicapés encore un
nouveau dispositif précaire** p.6

En grève et dans la rue

La rentrée n'était pas faite que le ministre annonçait que tout allait bien ! Cet habituel exercice d'autosatisfaction atteignait cette année des sommets. Ce serait selon lui une révolution comparable à la réforme de Jules Ferry. Rien que cela ! S'il s'agit d'une révolution, nous troquons progrès social contre retour à la morale, libéralisme, démantèlement et disparition de l'école publique.

Alors oui nous sommes d'accord, c'est bien d'une révolution dont il s'agit, mais aux conséquences désastreuses. Comble historique, cette révolution est issue du libéralisme et a pour objectif le démantèlement et la disparition de l'école publique ! Les recettes sont connues : non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, remplacements non assurés, classes surchargées, suppression de dispositifs, chute du recrutement et suppression de la formation, assouplissement de la carte scolaire...

Malgré tous les efforts du gouvernement pour masquer la réalité, les conséquences désastreuses pour l'école sont désormais perceptibles par le grand public. Celui-ci est désormais conscient que cette « nouvelle école » n'est plus celle du modèle républicain français, mais qu'il souhaite assurer une logique libérale pour une société inégalitaire!

Une autre logique est possible ; pour épargner les générations futures, imposons une règle d'or de défense des services publics et de l'éducation en particulier. Ceci ne peut passer que par la construction d'une offensive unitaire des salariés pour imposer d'autres choix économique. Nous appelons donc les collègues à s'inscrire massivement dans les grèves et les manifestations des 27 septembre dans l'éducation nationale

Manif dans le sud : 9h St pierre gare routière casabona

Manif dans le nord : 9h St Denis gare routière

En grève et dans la rue !

Contre cette vision de l'école, unissons-nous et luttons ensemble !

Rejoignez la CGTR Educ'Action.

Du 13 au 20 octobre, votez CGTR/SAIPER au CT académique et faites voter CGT Educ'Action au CT ministériel . Votez par ailleurs CGT Educ'Action à la CAPN DES P.E

Salaires... Comprendre pour ne pas laisser faire !

Les salaires dans la Fonction Publique en général et dans l'Education Nationale en particulier reposent sur 2 piliers :

- Tout d'abord la valeur du point indiciaire qui est la clé de voûte du système et conditionne notre niveau de pouvoir d'achat.
- Ensuite la grille indiciaire, le déroulement de carrière, autrement appelé le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) c'est à dire l'évolution du salaire en fonction de son ancienneté.

Ce système de grille indiciaire devrait permettre en terme « d'espérance » de carrière de voir multiplier son salaire par 2 en moyenne pour un-e certifié-e, un-e Plp ou un-e PE (la grande majorité des personnels enseignants de l'Education Nationale) pour une carrière de 35 ans une augmentation moyenne de salaire d'environ 2,8% par an...

Mais pour qu'il fonctionne encore faut-il que la valeur du point indiciaire, qui sert de base à cette grille, évolue en fonction de l'évolution des prix... Or depuis 2000 en euro constant (chiffre Insee) la valeur de ce point, compte tenu de l'inflation, a baissé de 11%... Ce qui revient à dire qu'en 2011, un-e certifié-e, un-e Plp ou un-e PE au 7° échelon est payé comme l'était son-sa collègue de 2000 au 5° échelon ! (La perte tourne en moyenne autour de 2 échelons -un peu moins pour les échelons élevés).

Sur un plan théorique ce collègue au 7° échelon n'a pas perdu de pouvoir d'achat (c'est ce qu'affirme avec son culot habituel le gouvernement), puisque il a changé 2 fois d'échelon... mais compte tenu de la valeur du point indiciaire qui dans le même temps a perdu 11% il voit son « contrat » avec l'Education Nationale plus que sérieusement écorné !!!

Quelles conséquences ?

Tout d'abord l'Education Nationale et la Fonction Publique, ce ne sont pas que des catégories A et les conséquences sont encore plus lourdes pour les salarié-e-s des catégories B et C qui ont des grilles indiciaires connaissant une évolution plus faible...

Ensuite c'est l'éclatement des solidarités professionnelles, avec la course aux heures supplémentaires au détriment de l'emploi, la recherche d'une « bonne inspection » pour « passer » devant les autres collègues.

Enfin c'est la paupérisation lente mais inéluctable de nos carrières.

Face à cet état de choses, il est plus que temps de mettre la question des salaires au centre de nos revendications, en exigeant outre le rattrapage de la valeur du point indiciaire, l'indexation de cette valeur sur l'inflation, ce que l'on appelait l'échelle mobile... En refusant les « petits arrangements entre amis » si prisés d'autres organisations syndicales, du type GIPA, primes au « mérite » et revendications par trop corporatistes qui, quand elles aboutissent, sont financées sur le dos des autres catégories.

Plus que jamais, il faut renforcer le syndicalisme interprofessionnel et général. L'adhésion à la Cgtr, le vote Cgtr aux élections professionnelles d'octobre, seule organisation syndicale de lutte présente dans les 3 Fonctions Publiques.

Promotions... mode d'emploi...

3 modes de promotion pour les PE... Le Grand Choix, le Choix et l'Ancienneté... Seule la promotion à l'ancienneté est de droit.. Le barème est composé de la note et de l'ancienneté de service... Sur les promouvables de l'année (pour les PE, c'est l'année scolaire, pour les instits l'année civile) au Grand choix 30% sont promus. Pour les promouvables de l'année au Choix 50% sont promus. Celles et ceux qui n'ont été promu-e-s ni au grand choix ni au choix passent à l'ancienneté.

Vous trouverez dans le tableau ci-après la durée de passage dans chaque échelon pour chaque type de promotions.

	Durée passage		
Instituteur-trices	Choix	Mi-Choix	Ancienneté
	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
Du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 9 ^e au 10 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois
Profs d'Ecole	Grand Choix	Choix	Ancienneté
			9 mois
Du 3 ^e au 4 ^e			1 an
Du 4 ^e au 5 ^e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
Profs d'Ecole H.CI			Passage auto.
Du 3 ^e au 4 ^e			2 ans 6 mois
Du 4 ^e au 5 ^e			2 ans 6 mois
Du 5 ^e au 6 ^e			3 ans
Du 6 ^e au 7 ^e			3 ans

Rapport de l'OCDE

Et ce n'est pas nous qui le disons... Une étude de l'OCDE montre que depuis 1995 décroît régulièrement...

Sur une période de 14 ans si le salaire moyen dans les pays de l'OCDE après 15 ans d'ancienneté est passé de l'indice 100 à l'indice 107... En France dans la même période, il est passé à 95...

Le salaire en milliers d'Euros pour un-e enseignant-e de primaire est de 24500€ (année) en France contre une moyenne de 28500€ dans les pays de l'OCDE... (Nos collègues des collèges et lycées n'étant guère mieux lotis...).



Rapport de l'OCDE sur l'Education en France : une dégradation constante

Le ministre de l'Education nationale doit penser que quelque chose ne tourne pas rond. Passe encore que les syndicats dénoncent la dégradation continue de l'école en France, fruit d'une politique désastreuse, maintenant c'est l'OCDE qui constate cette dégradation.

La France est le dernier pays de l'OCDE pour l'évolution de ses dépenses éducatives, moins rapide que le PIB.

Autre élément très négatif : le salaire des enseignants... Celui des enseignants français est très nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE. Seule, la Hongrie fait pire que la France.

Ça suffit !

Le gouvernement ne peut plus se cacher derrière ses mensonges et son mépris. Le Service Public d'Education se dégrade !

La CGTR Educ'action exige une augmentation de 2 % de la part de PIB consacrée à l'Education.

La CGTR Educ'action appelle à la grève et aux manifestations le 27 septembre 2011, dans le cadre de l'appel unitaire nationale dans l'Education

Services sociaux ? JE REVENDIQUE ? JE ME SYNDIQUE !



Selon l'INSEE, nous serions environ 944 500 enseignants en France, auxquels s'ajoutent 183 250 personnels administratifs, techniques, d'encadrement et de surveillance soit un total de 1 127 750 travailleurs de l'Éducation Nationale. Ce qui en fait la plus grande "entreprise d'État" et le plus grand ministère ! Et toujours pas de "comité d'entreprise" ou de services sociaux dignes de ce nom ?

Il est anormal que les personnels de l'Éducation Nationale ne soient pas dotés d'œuvres sociales. Salaires qui stagnent, régressent, vacances imposées..., les personnels de l'Éducation Nationale paient tous leurs loisirs au prix fort.

C'est pourquoi la CGTR Educ'action revendique la création d'œuvres sociales au sein de l'Éducation Nationale, sur le modèle des acquis sociaux issus des luttes menées par la Cgt dans les entreprises :

L'extension des prérogatives des services sociaux par la création d'un service de type « œuvres sociales » par et pour les salariés de l'Éducation

Avec la Cgtr Educ'action, nous nous battons pour des valeurs de solidarité, de justice sociale. Nous visons à l'émancipation culturelle de toutes et tous. Nous revendiquons l'accès à la culture et aux loisirs. Tous les personnels de l'Éducation Nationale et leur famille doivent y avoir droit ! Je le veux ? Je me syndique à la Cgtr Educ'action ! Je vote au CTA Cgtr Educ'action/SAIPER et au C.T et à la CAPN Cgt educ'Action aux prochaines élections professionnelles !

Un livre pour l'été ou la nouvelle tartufferie

A la veille des vacances estivales, les 800.000 élèves de CM1 ont reçu un recueil de neuf contes de Charles Perrault, illustrés par des images d'Épinal. Cet ouvrage rassemble 9 contes parmi les plus connus de Charles Perrault et est complété par un dossier sur l'auteur et d'une notice comparative sur les illustrations.

Inscrite dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, cette opération « Un Livre pour l'été » est menée pour la deuxième année par le Ministère de l'Éducation nationale. Destiné à encourager la pratique de la lecture à la maison, le livre devrait être repris à la rentrée par les enseignants de CM2, afin d'en approfondir la

Nationale. Ces services seront financées par au moins 10% de la masse salariale annuelle brute tous corps confondus versée le 1er janvier de chaque année sur la base de la situation au 1er septembre qui précède. Sa gestion sera confiée à un conseil d'administration de 15 membres composé de représentants des personnels (désignés par les organisations syndicales proportionnellement à leur représentativité ou élus, pour trois ans renouvelables une seule fois à titre individuel.

Les objectifs de ces services viseront entre autres à aider au départ en vacances des salariés de l'Éducation Nationale (en activité ou non) et de leurs ayants droits à charge, organiser des séjours pour les enfants et les jeunes, permettre de façon plus large l'accès à la culture et aux loisirs.

Elles élaboreront pour leur fonctionnement démocratique un projet éducatif progressiste, humaniste et émancipateur qui s'inscrira dans la lignée des mouvements et organismes d'éducation populaire.

Elles promouvront les valeurs de solidarité, de dignité, de justice.

lecture par une étude suivie en classe. Passons sur les droits imprescriptibles du lecteur qui sont allègrement bafoués ...

Rappelons simplement que le financement est assuré par la Fondation TOTAL, son logo figure au dos de chaque livre. A ce titre, Mme Catherine Ferrant, déléguée générale de la Fondation Total, a accompagné Luc Chatel a procédé à la distribution des livres, jeudi 30 juin.

L'école ne peut servir de panneau publicitaire ou permettre à de grandes sociétés pratiquant l'optimisation fiscale de redorer leurs blasons à peu de frais et sur le dos de nos élèves.

La fascisante rentrée de Châtel...

Le jour de la prérentrée, Le Café Pédagogique titrait : « La fascinante rentrée de Châtel ». Autoproclamé révolutionnaire (de l'Éducation) national(e) dans la lignée de Ferry (Jules ?), le Sinistre s'est employé dans son allocution de rentrée, comme dans un exercice de propagande à la gloire de la politique sarkoziste, à galvaniser les foules et à tirer, de façon anticipée mais assurée, un bilan extrêmement positif de "sa" rentrée :

- *La suppression de la formation initiale des enseignants ? On a désormais des enseignants mieux formés (si, si !), enthousiastes (mais oui !), si bien qu'ils sont très nombreux à vouloir débiter dans les écoles en ZEP ! La preuve que la campagne médiatique de recrutement, avec sa belle enseignante rêveuse et son courageux pendant masculin, était des plus réussies !*
- *Le socle commun ? La personnalisation des savoirs ? On passe de l'école pour tous à la réussite de chacun. Tant pis si cela ne fait pas sens, les enseignants sont trop bêtes pour comprendre ! Tant pis si ces réformes fabriquent ou renforcent l'élitisme au détriment des élèves des milieux populaires... Ou tant mieux...*
- *Les suppressions massives de postes (encore 16000 pour cette rentrée, 80000 au cours des cinq années de la présente mandature) ? C'est grâce à elles que l'école devient efficace ! Vous avez dit rentable ?*
- *Les leçons de morale ? Il faut faire de chacun de nos élèves un « honnête homme », obéissant, attaché au Bien. L'enseignant doit enfile la soutane... Sarkozy n'avait-il pas dit que « dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance » ? Et le même de bousculer son ministre dévoué, il y a quelques semaines, pour aller encore plus loin dans la destruction du service public d'éducation : « Les professeurs ne travaillent pas assez, il faut proposer une réforme pour qu'ils travaillent plus ».*
- *Les enseignants sont bien mieux rémunérés ! Bien sûr ! Il fallait y penser, mais surtout omettre de préciser que le pouvoir d'achat des enseignants ne cesse de se dégrader...*
- *L'autonomie des universités ? On vise l'excellence ! Et si les fils d'ouvriers, de petits agriculteurs et d'employés en sont exclus à cause de l'augmentation*

faramineuse des frais d'inscription, du logement étudiant – quand il y en a – et des trop bas revenus de leurs parents, ils n'ont qu'à aller se livrer aux mécènes Mac Do, Fnac, Monop' et consorts qui sauront les sortir de l'ennui de leurs études (qu'ils resteront d'ailleurs, la preuve qu'ils n'étaient pas faits pour et qu'il faut bien une sélection à l'entrée à l'Université !

Qui, par ses propos démagogiques et trompeurs, ses chiffres falsifiés, le Ministre de l'Éducation marketing fascine-t-il ? Le MEDEF sans doute, la droite dite populaire et l'extrême droite forcément : à quelques mois des échéances électorales, il faut bien engranger les voix...

Le faisceau présidentiel vacille, son vaisseau gouvernemental coule. Qu'importe ! Le Sinistre de l'Éducation Nationale, droit dans ses bottes, poursuit inlassablement la sape du service public et distille dans ses services son venin libéral. Au temps du nazisme, Goebbels était ministre du Reich à l'éducation du peuple et à la propagande... Tout un programme...

Les enseignants, eux, ne se laissent pas duper par des subterfuges tels que les

heures supplémentaires défiscalisées (plus pour longtemps ?) pendant les vacances – les fameux stages de remise à niveau – ou des promesses à deux sous. Avec la Cgtr Educ'action, ils seront dans la rue le 27 septembre prochain pour de vraies revendications, un vrai projet pour l'Éducation !

Dans un livret édité par le Scéren-CNDP et que les écoles sont sensées distribuer à tous les parents d'élèves¹, le Ministère de l'Éducation se livre à un exercice de propagande inouïe de sa politique : le socle commun, le SMA, l'aide personnalisée, les stages de remise à niveau... tout est à la gloire du Ministre, sauveur suprême de l'Éducation. Les parents y apprendront ainsi que si moins de 25% des enseignants sont grévistes, le SMA est assuré... par l'Éducation Nationale ! Autrement dit, les enseignants non grévistes accueilleront tous les élèves des classes dont l'enseignant-e est en grève ! Dites, les honnêtes hommes, on dit merci qui ?

¹ Mon enfant à l'école CP-CM2, Guide pratique des parents, année 2011-2012, Ministère de l'Éducation Nationale, Édition Scéren-CNDP, 2011 ; un guide du même type existe aussi pour l'école maternelle.

Scolarisation des élèves handicapés : Encore un nouveau dispositif précaire

Après les avs- et co, les evs, voici le temps des AS : assistants de Scolarisation

Lors de la seconde conférence sur le handicap, Sarkozy a repris des propositions du Sénateur Blanc. Entre autre proposition, il suggère la diminution des contrats aidés, le remplacement des AVS I par des Assistants de Scolarisation (collectif) et la mise en place d'un ou une AS par école accueillant des enfants en situation de handicap au lieu d'AVS I par enfant.

Les assistants scolaires auraient donc des contrats de 6 ans maximum, seraient détenteurs du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou capable de justifier de 3 ans d'expérience dans le domaine de l'aide à l'accueil et à l'intégration. Il s'agirait de contrats de droit public, avantage non négligeable quand on sait que les prud'hommes sont plutôt favorable au salarié.

En clair, cela exclut de fait la majorité des collègues recrutés sous contrat CUI puisque la majorité des contrats n'excède pas 24 mois. De même, alors que la loi sur la scolarisation des élèves handicapés de 2008 précise qu'il n'y avait pas besoin du bac dès lors que l'on est sur des missions d'accompagnement et non de soutien pédagogique, le ministère réinterprète allègrement les dispositions qu'il s'est fixé.

Enfin, Blanc note que « le recours à des contrats précaires, quelle que soit la qualité des personnes recrutées, ne permet pas un accompagnement dans la durée. » Forcément, des contrats de 2 ans maximum pour une scolarisation pouvant durer 13 ans minimum, ça ne rentre pas dans les cases

Parmi, les autres propositions du rapport Blanc, signalons entre autre :

- La diminution du recrutement des contrats aidés (puisque remplacés par des assistants de scolarisation).

- La formation des personnels sur le modèle du contrat d'apprentissage, assorti d'un engagement de servir et la possibilité de se former à un handicap particulier. Attention ! Généralement, un engagement de servir est une disposition obligeant le

salarié- souvent fonctionnaire- à travailler pour son employeur un certain nombre d'année sous peine de rembourser la formation reçue. Il semble étonnant d'exiger d'un collègue non fonctionnaire un engagement de servir !

Quant à la formation, elle serait assumée avec l'appui des associations spécialisées et en collaboration avec une conseillère d'orientation pour permettre l'obtention d'une VAE Il convient de préciser que 4 associations

seulement, la FNASEPH, la FG PEP, l'UNAPEI et France Autisme ont signé la convention-cadre nationale avec le ministère. Elles ont d'ailleurs dénoncé leur signature le 25 mars 2010, devant le refus du ministère de l'Education nationale et de la Famille de créer le métier d'accompagnement des élèves handicapés. Quant aux débouchés ? il avait été envisagé par le Ministère du Travail envisage de confier des missions d'AVS au SAD (Services d'Aide à la Famille), associations reconnues d'utilité publique.

- la volonté de ne plus recourir aux AVS I « qui ne favorise pas forcément une scolarisation de l'enfant dans de bonnes conditions et peut nuire à l'autonomie », selon cet auteur.

- L'élaboration d'un « projet de vie, et la construction d'un projet personnalisé de scolarisation » ; la CNSA développerait des référentiels dans les MDPH ; cela passerait entre autre par des réévaluation régulière, la révision du classement de certains troubles et surtout la réduction sensibles des aides individuelles. Il n'y a pas de petites économies....

- La poursuite de la scolarisation collective mais « en veillant à une application moins restrictive des ULIS ».

- La CGTR Educ'action, elle, revendique la titularisation des collègues précaires sans condition de concours sur les corps de fonctionnaires existant ou la création de corps pour les nouvelles missions, l'accompagnement d'élèves handicapés par exemple.



1^{er} degré
n° 8-sept. 2011



A remettre à un militant CGTR ou à renvoyer à l'adresse ci dessous

Je souhaite :

prendre contact

Nom (Mme, Melle, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél. E-mail

Établissement

Code postal Localité

A retourner à la CGTR EDUC 'ACTION

144 rue du général de gaulle

97476 St Denis Cedex

Site web <http://www.cgtr-educaction.com/>